

## **P R O J E T D E L O I**

**concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2003**

\* \* \*

### **RAPPORT POUR AVIS DE LA COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS (18.11.2002)**

\* \* \*

La Commission se compose de: M. Nicolas STROTZ, Président-Rapporteur, MM. Jeannot BELLING, Niki BETTENDORF, Willy BOURG, Ady JUNG, Jean-Pierre KOEPP, Nico LOES, Jos SCHEUER, John SCHUMMER, Mme Renée WAGENER et M. Georges WOHLFART, Membres.

\* \* \*

Par courrier du 18 septembre 2002, le Président de la Chambre des Députés a informé les présidents des commissions permanentes que la Commission des Finances et du Budget sollicite un avis sur la partie du projet de budget de l'Etat pour 2003 concernant leur commission. Par le biais du document sous objet, la Commission des Travaux Publics entend apporter son appréciation des priorités budgétaires du Ministère. En date du 24 octobre 2002, les membres de la commission ont analysé les moyens budgétaires prévus pour le Ministère des Travaux Publics. La Commission a retenu Monsieur Nicolas Strotz comme rapporteur pour avis.

Pour ce qui est du Ministère des Travaux publics, le projet de budget s'inscrit dans la politique de la continuité pratiquée depuis bon nombre d'années. Pour le détail des différents postes de budget, il est recommandé de se référer au document parlementaire 5000.

\* \* \*

La Commission des Travaux publics note que le budget courant comporte avec 6.424,3 millions d'euros de recettes et 5.567,3 millions d'euros de dépenses en progression de respectivement 8,24% et 8,19% par rapport au budget 2002 un excédent positif de 857 millions d'euros. Le budget en capital fait apparaître un déséquilibre négatif de 44,4 millions entre 854,2 millions d'euros de recettes (+5,73% par rapport à 2002) et 898,6 millions de dépenses (+5.34% par rapport à 2002). Le total des recettes représente un montant de 6.468,7 millions d'euros (+8,22%) face à un montant global des dépenses de 6.465,8 millions d'euros (+7,78%), soit un léger excédent de 2,9 millions d'euros, contre un solde négatif estimé par le Gouvernement à 21,9 millions dans le budget définitif de l'exercice 2002.

Les auteurs du projet de loi concernant le budget de l'Etat pour 2003 soulignent qu'une des raisons majeures de l'augmentation totale des dépenses budgétaires par rapport à 2002 tient à la volonté de doter les fonds spéciaux et notamment les fonds d'investissements de l'Etat de bases solides pour les dépenses à venir. En ce qui concerne la situation financière de l'Etat, il est à noter que le compte général de 2001 clôture avec une plus-value de 263 millions d'euros par rapport aux prévisions, permettant des alimentations supplémentaires pour un montant total de 150 millions d'euros au profit des fonds spéciaux. Un des accents principaux de l'approche gouvernementale vise ainsi une dotation poussée des fonds d'investissement publics, dont les dotations prévues accusent avec quelque 873 millions d'euros une progression de 26,6% par rapport à l'exercice 2002. La Commission des Travaux Publics estime que cette politique volontariste se justifie parfaitement à la lumière du nombre important de projets financés par les fonds. Cette constatation vaut particulièrement pour les ambitions en matière de transports en commun et de voies de communication.

A l'instar de ce qui précède, la Commission des Travaux Publics estime que l'alimentation importante du **Fonds des Routes** d'une somme de 95 millions d'euros devra permettre de poursuivre la réalisation des grands projets entamés. Ceci concerne notamment la liaison avec la Sarre et la route du Nord, le projet CITA et l'entretien lourd de la grande voirie. Elle permet également une adaptation des échangeurs existants aux nouvelles exigences du trafic, ainsi que l'élaboration et la construction de projets de contournements des localités traversées par des routes à trafic intense.

L'alimentation globale des **fonds d'investissements publics** administratifs, scolaires, sanitaires et sociaux ainsi que du Fonds pour la loi de garantie de l'ordre de 229.2 millions euros permet de poursuivre le vaste programme d'investissements publics engagé par le gouvernement, ceci notamment dans les domaines scolaire, sanitaire et social, administratif, sportif et culturel.

Comme déjà sus-mentionné, une des priorités budgétaires concerne la promotion des transports en commun et le développement des infrastructures de transports tant pour assurer l'adaptation et le développement des raccordements internationaux du pays que pour garantir une mobilité durable à l'intérieur du Grand-Duché comme dans ses relations à l'échelon de la grande région transfrontalière. La politique entamée à cet égard par le ministère des Transports en concertation avec les départements de l'Intérieur et des

Travaux publics prend en compte l'évolution des données structurelles à l'horizon 2002 pour porter à terme à 25:75 le partage modal entre les transports publics et le trafic individuel, ambition qui revient à doubler sur une période d'à peine vingt ans le nombre des déplacements effectués à l'heure actuelle par les transports publics. Dans ce contexte, le Conseil d'Etat constate qu'en combinant l'objectif politique d'un "modal split" de 25% avec l'évolution attendue des données structurelles, les déplacements assurés par les transports en commun devront en fait tripler. Parallèlement le trafic individuel sur route augmentera encore de 30% par rapport à 1997, année de référence utilisée dans les études en cours. La Haute Corporation reconnaît l'opportunité de la forte augmentation des crédits retenus à cet effet pour le compte du secteur des transports. Quant aux dépenses courantes, il faut relever le niveau élevé des crédits pour frais d'études.

Si les investissements colossaux programmés pour développer le réseau ferré justifient sans doute des études poussées en matière d'opportunité et de faisabilité des investissements prévus, il y aura pourtant intérêt à instaurer l'encadrement d'accompagnement et de contrôle des experts commis pour éviter que des deniers publics soient inutilement dilapidés au seul motif de servir la bonne cause. A l'instar des remarques émises par le Conseil d'Etat sur la valeur des études, la commission souhaite que les sommes y affectées par le Ministère des Travaux publics se traduisent par des résultats concrets, notamment dans le contexte de l'IVL. La commission estime par ailleurs que l'IVL est une voie à explorer et à poursuivre dans l'optique d'une réorientation fondamentale de la politique des transports au Luxembourg.

En ce qui concerne les crédits du Ministère des Travaux publics, la commission constate que les augmentations pour couvrir les frais d'experts et d'études résultent d'un transfert de dépenses initialement prévues à charge du Fonds des routes. Les responsables du Ministère des Travaux publics précisent que tous les futurs projets de voirie seront soumis à l'analyse dans l'optique de l'étude IVL et que l'Administration des Bâtiments publics s'efforce de tenir compte des critères écologiques. La commission note par ailleurs une augmentation substantielle des crédits permettant une participation à des colloques, stages et séminaires à l'étranger et l'organisation de journées d'études en vue de la mise en oeuvre de mesures de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>. La Commission des Travaux Publics suggère par ailleurs de soumettre tous les bâtiments de l'Etat à des audits énergétiques.

Quant à l'**Administration des Ponts et Chaussées**, les crédits des dépenses accusent une hausse considérable, qui est dûe à l'exploitation de véhicules automoteurs et l'adaptation des frais de bureau. Les crédits pour l'exploitation des bâtiments et hangars ont été augmentés pour tenir compte notamment de l'augmentation de l'alimentation en énergie suite au fonctionnement des installations du CITA et en vue de la future mise en service des dépôts de Walferdange et Howald. Dans le contexte du projet CITA, la Commission des Travaux publics salue l'intention du gouvernement de préparer un projet de loi relatif à l'extension du CITA, ainsi que la mise en place d'une division spéciale chargée de la gestion. En ce qui concerne l'entretien de l'éclairage public, les crédits afférents connaissent une augmentation substantielle en raison du fait que dans de nombreuses communes, l'entretien est réalisé par des équipes privées, retenues par voie de soumission

publique. La commission salue par ailleurs que les crédits pour la réparation des dégâts causés par les usagers de la route à la voirie de l'Etat augmentent. L'augmentation du trafic et le nombre croissant des accidents de la circulation en sont les causes majeures.

Les mises en service de la liaison avec la Sarre et du tronçon de la voie du Nord entre la route d'Echternach et Kirchberg ont impliqué des adaptations budgétaires en matière d'achat de courant consommé par les installations de l'éclairage public de la voirie de l'Etat, pour travaux d'entretien et de réparation de la voirie, des ouvrages d'art et des autoroutes de l'Etat ainsi que pour services d'hiver.

La Commission des Travaux Publics salue également l'augmentation des crédits pour l'inventaire de la voirie et le recensement du trafic qui permet de poursuivre l'établissement de banques de données relatives au réseau routier, aux ouvrages d'art et aux accidents de la circulation. Quant à la participation du Ministère des Travaux publics aux frais de gestion du modèle de trafic géré par la Cellule Modèle de Trafic (CMT) Etat-Ville de Luxembourg, il est précisé que ce modèle de trafic est utilisé pour effectuer les calculs nécessaires dans le cadre d'IVL. Il a été convenu que les charges seront reprises à parts égales par le Ministère des Transports, le Ministère des Travaux Publics et la Ville de Luxembourg.

La Commission des Travaux publics note avec satisfaction que les crédits pour les travaux d'entretien et de réparation des pistes cyclables sont en augmentation constante.

L'augmentation sensible des dépenses relatives à la Moselle canalisée s'explique par le vieillissement de certaines installations techniques qui nécessitent plus d'entretien. Une augmentation substantielle est prévue pour les crédits relatifs à des travaux de construction et de réfection à effectuer dans le port de Mertert. Il s'agit de concrétiser un projet visant à l'implantation d'une infrastructure de stockage de la Fédération agricole d'une part, et d'un projet d'extension de la société Tanklux S.A., d'autre part, dans l'enceinte du port de Mertert.

En ce qui concerne les crédits extraordinaires de l'Administration des Ponts & Chaussées, les hausses légères pour la mise en état des routes nationales et des chemins repris sont fonction du programme d'investissement ad hoc du Gouvernement.

La Commission des Travaux Publics constate avec satisfaction qu'un nouvel article budgétaire pour l'aménagement de couloirs de bus est instauré. Cette décision est issue des conclusions du groupe de travail interministériel sur la mobilité. La commission estime que ces crédits constituent un investissement important pour un transport public plus performant.

Les augmentations des dépenses générales de l'**Administration des Bâtiments publics** résultent de l'adaptation aux besoins réels des crédits pour frais de route et de séjour, pour frais de bureau, pour achat de biens et services auprès des P&T ainsi que par des régularisations de frais de routes et de frais de bureaux se rapportant encore à l'exercice

2001. Un autre facteur de l'augmentation des dépenses générales est relatif au fait qu'à partir du 1<sup>er</sup> avril 2003 l'affranchissement par forfait actuel sera supprimé.

Les moyens budgétaires pour le compte des travaux de compétences propres de l'Administration des Bâtiments publics augmentent considérablement du fait que les travaux d'entretien et d'exploitation des nouvelles constructions réalisées par l'Etat s'avèrent de plus en plus nécessaires, voire indispensables. Une adaptation budgétaire s'est également imposée au vu des immeubles se trouvant dans un mauvais état.

Comme il a été décidé de ne plus imputer les dépenses relatives aux frais de chauffage, de l'entretien et du contrôle des installations électriques, de l'exploitation des bâtiments de l'Etat et de l'aménagement des surfaces vertes autour des bâtiments à charge des articles pour l'entretien des bâtiments affectés à des services publics et des bâtiments d'enseignement de l'Etat, mais d'imputer toutes ces dépenses à charge des crédits propres à ces dépenses, les crédits inscrits aux articles afférents sont augmentés en conséquence.

Au vu de la future présidence luxembourgeoise de l'Union européenne au premier semestre 2005, il y a lieu de prévoir dès à présent un crédit pour l'acquisition de mobilier pour équiper vingt unités de travail pour le Ministère des Affaires étrangères.

Au vu du manque en infrastructures scolaires, des pavillons modulaires ont été installés afin de remédier dans le plus court terme au manque de salles de classe. Un nouvel article budgétaire a été introduit qui couvre les frais de remise en état, le déplacement ou l'évacuation de certains de ces pavillons.

La progression importante du crédit concernant l'acquisition et le remplacement de mobilier pour les services relevant du Ministère des Affaires étrangères, du Commerce extérieur, de la coopération et de la défense résulte de l'aménagement des locaux de la nouvelle chancellerie à Tokyo.

L'article concernant l'acquisition de mobilier de bureau pour les administrations et les services publics prévoit un montant important pour le premier équipement en mobilier de l'extension de la Chambre de Commerce à Luxembourg-Kirchberg, avec une deuxième tranche identique prévue pour 2004.

La Commission des Travaux Publics estime à titre de conclusion que la politique entamée en matière d'investissements publics pour l'exercice 2003 est ambitieuse et bénéfique à double titre. D'une part, l'amélioration des transports en commun contribue à augmenter la qualité de vie des citoyens dans un sens plus écologique. Dans cette optique, l'association du Ministère des Travaux publics dans la stratégie du IVL est sans aucun doute un aspect positif. D'autre part, il ne fait aucun doute que l'optimisation de nos voies de communication représente un facteur essentiel pour la compétitivité du site économique luxembourgeois. La commission est d'avis que les investissements opportuns et nécessaires doivent être réalisés afin de préparer le pays aux futurs défis et de parer les effets négatifs d'un creux conjoncturel.

La Commission des Travaux Publics souhaite que le Ministère établisse un relevé de planification, de gestion et de suivi des grands projets d'investissements, afin de disposer d'une meilleure vue d'ensemble.

Luxembourg, le 18 novembre 2002

Le Président-Rapporteur  
Nicolas STROTZ